

Avis de constitution

SOCIETE « AGNEBY EXPLOITATION MINIERE » en abrégé « AGEXMI »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI EXTENSION,
Lot 352, Ilot 44

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/11/2024, et enregistrés au CEPICI le 06/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGNEBY EXPLOITATION MINIERE

» en abrégé « AGEXMI »

Objet : - études- conseils- assistante administrative - technique et formation dans le domaine des mines, des carrières et de l'environnement,
- recherche et exploitation des substances de mines et des carrières ,
- vente d'équipements et de matériels dédié à l'ingénierie des mines, des carrières et de l'environnement

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI EXTENSION,
Lot 352, Ilot 44

Dirigeant(s) M BAH HASSANE HERVE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-12021 du 21/11/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°71735/GTCA/RC/2024 du 21/11/2024

